



COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU
du Mercredi 21 mai 2025 à 18h00

COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Romain BOST, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marius DAVAL, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Stéphanie FAYARD, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Pascal NERON, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Lorraine ROUX, HELENE VAGINAY, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Laurent BELUZE, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAVE, Cécile DONY, Alban FONTENILLE, Jacky GENESTE, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Eric MARTIN, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Thierry NIGAY, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Yves TAMIN, Michel TARASCO.

0) Facturation des charges de structure 2024 par le budget eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la facturation réelle des charges de structure selon les compétences à hauteur de :
 - 2 833 041,45 € pour le budget assainissement ;
 - 298 991,48 € pour le budget eaux pluviales ;
 - 189 890,88 € pour le budget gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

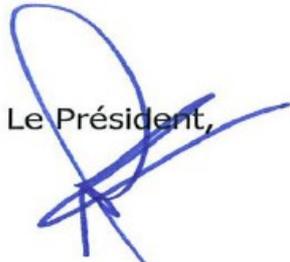
- préciser qu'en 2025, le budget assainissement réglera le solde de la facturation des charges de structure 2024 (soit 727 036,29 €).

1) Régularisation foncière entre la commune d'Amplepuis et Roannaise de l'eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- de procéder au déclassement du domaine public des biens de Roannaise de l'eau cadastrés D977d (6m²), D979g (33 m²), D979h (28m² à rattacher au lot 1 de la tranche VIII -ZAC Coucy), D716b (19m² à rattacher au lot 13 de la tranche 8 – ZAC Coucy), D716c (35m² à rattacher au lot 12 de la tranche 8- ZAC Coucy) ;
- de procéder à la désaffectation et la cession à la commune d'Amplepuis, à l'euro pour tout prix :

- Des parcelles cadastrées D977d (6m²) et D979g (33 m²) ;
 - De la parcelle cadastrée D979h (28m² à rattacher au lot 1 de la tranche VIII -ZAC Coucy) ;
 - De la parcelle cadastrée D716b (19m² à rattacher au lot 13 de la tranche 8 – ZAC Coucy) ;
 - De la parcelle cadastrée D716c (35m² à rattacher au lot 12 de la tranche 8- ZAC Coucy) ;
- d'approuver la cession par la commune d'Amplepuis à Roannaise de l'Eau, à l'euro symbolique de 4m2 appartenant au lot 11 de la tranche 8 de la ZAC de Coucy ;
 - de dire que la commune d'Amplepuis prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais notariés.

Le Président,

 Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Attribution de l'accord-cadre de travaux de renouvellement et d'extension pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) Attribuer les accords-cadres multi-attributaires de travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales au vu des Bordereaux des Prix Unitaires comme suit :

Intitulé du lot	Opérateurs économiques attributaires
Lot n°1 – travaux de renouvellement et d'extension des réseaux de forte technicité	1 – LMTP
	2 – POTAIN TP
	3 – SADE CGTH
	4 – CHAVANY TP
	5 – TPCF – GROUPE COLAS
Lot n°2 – travaux de renouvellement et d'extension des réseaux de faible technicité	1 – LMTP
	2 – POTAIN TP
	3 – SADE CGTH
	4 – CHAVANY TP
	5 – TPCF – GROUPE COLAS

2°) Préciser que l'accord-cadre pour le Lot n°1 - « travaux de renouvellement et extension des réseaux de forte technicité » ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles et donne lieu à la

passation de marchés subséquents ;

3°) Préciser que l'accord-cadre pour le Lot n°2 - « travaux de renouvellement et d'extension des réseaux de faible technicité » est un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles exécutées au fur et à mesure de l'émission des bons de commande ;

4°) Préciser que chaque accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée de 4 ans fermes, sans périodes de reconduction ;

5°) Préciser que chaque accord-cadre à un montant minimum de 5 000 000 €HT et un montant maximum de 20 000 000 €HT ;

6°) Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à intervenir dans l'exécution et le règlement desdits accords-cadres ;

7°) Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Facturation des charges de structure 2024 par le budget Eau Potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la facturation réelle des charges de structure selon les compétences à hauteur de :
 - 2 833 041,45 € pour le budget assainissement ;
 - 298 991,48 € pour le budget eaux pluviales ;
 - 189 890,88 € pour le budget gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

- préciser qu'en 2025, le budget assainissement réglera le solde de la facturation des charges de structure 2024 (soit 727 036,29 €).

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- abroger les délibérations du Comité syndical :
 - o n°2021-12 du 20/01/2021
 - o n°2021-13 du 20/01/2021
 - o n°2021-100 du 30/06/2021 ;
- approuver la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- arrêter le nombre de membres de la commission à 11 ;
- arrêter la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :
 - 3 membres titulaires de l'assemblée délibérante ;
 - 8 membres représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;
- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- procéder à la désignation des membres de l'assemblée délibérante qui siègeront au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :
 - o Éric LACROIX
 - o Philippe CHATRE
 - o Charles LABOURE
- procéder à la nomination des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux :
 - o 1 représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs – Loire (UFC Que Choisir)
 - o 1 représentant de l'Association FO Consommateurs Roannais (AFOC Roanne)
 - o 1 représentant de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV Amplepuis)
 - o 1 représentant de l'Association Familles Rurales de La Pacaudière
 - o 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Loire
 - o 1 représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie Lyon Métropole - Roanne
 - o 1 représentant de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Roanne et Région (AAPPMA)
 - o 1 représentant de l'Association Roannaise de Protection de la Nature (ARPN)



Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Assimilation de Roannaise de l'Eau à une strate de commune pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'assimilation de « Roannaise de l'Eau » à une commune de 80 000 à 150 000 habitants pour la création de certains grades.



Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Renouvellement de la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides destinées au déraccordement des eaux pluviales et des eaux claires parasites du réseau public d'assainissement collectif ainsi que de la mise en conformité des branchements d'eaux usées en privé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement de la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides destinées pour la mise en conformité des raccordements aux réseaux publics d'assainissement collectif, la réhabilitation structurante de la partie privée des branchements au réseau public d'assainissement collectif des eaux usées, et le déraccordement des eaux pluviales du réseau public d'assainissement collectif et leur infiltration à la source dans le cadre d'une opération collective pour une durée de 3 ans avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Convention de financement pour l'extension du réseau d'assainissement Rue Michel Rondet sur la commune de Mably

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la convention de financement avec la commune de Mably pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable d'un montant de 16 035 € ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- Dire que les recettes seront encaissées sur le budget concerné.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Délégations de pouvoir du Président

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Abroger la délibération n°2025-027 du Comité Syndical du 19 mars 2025 ;
- Accorder au Président les délégations suivantes :

Créer les commissions de travail
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés subséquents dans les accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de groupement de commandes ainsi que leurs avenants quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de co-maîtrise d'ouvrage publiques ainsi que leurs avenants quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la sélection / admission des candidats dans le cadre des procédures formalisées restreintes.
Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services
Fixer les rémunérations et régler les frais et les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des biens syndicaux
Approuver et accepter les remboursements des assurances relatifs à tout sinistre
Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus
Procéder à la renégociation éventuelle, au refinancement et au remboursement des emprunts souscrits ainsi que contracter tout prêt de substitution
Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants
Demander ou accepter les autorisations de passage et les servitudes et signer les conventions s'y rapportant
Signer les promesses de vente
Passer des conventions de gestion d'équipements avec les aménageurs
Ester en justice au nom de Roannaise de l'Eau

Déposer plainte au nom de Roannaise de l'Eau
Conclure les transactions dont les conséquences pécuniaires sont inférieures à 2 000 € HT
Formuler toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de Roannaise de l'Eau.
Passer les contrats de location des sites et établir le règlement d'utilisation des sites
Passer toutes les conventions de stage quel qu'en soit la durée et l'objet
Passer les contrats d'alternance prévus par le code du travail
Passer les contrats de travail des agents de droit privé
Passer les demandes de mise à disposition du personnel du centre de gestion de la Loire
Passer les conventions avec les organismes prescripteurs pour l'accompagnement des agents en insertion
Passer les conventions de transfert du compte épargne temps en cas de mobilité
Modifier les listes et les montants des annexes du RIFSEEP
Prendre toute décision pour la vente de matériaux et de biens issus de travaux en régie.
Autoriser l'occupation du domaine syndical pour une activité non commerciale d'apiculture
Passer les conventions pour la mise en place de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau en immeuble collectif
Conclure les conventions de vente d'eau
Passer les conventions relatives à la mise en œuvre des actions pour la gestion des milieux aquatiques
Fixer la zone protégée et le niveau de protection d'un système d'endiguement
Passer les conventions relatives à la gestion des ouvrages de protection d'un système d'endiguement
Passer les conventions de mises à disposition de services à une collectivité territoriale ou établissement public
Approuver et signer le protocole relatif au projet de reconversion du barrage d'Echancier en retenue à usage agricole
Approuver et signer les procès-verbaux de mise à disposition et/ou transfert en pleine propriété des biens affectés à l'exercice de la compétence assainissement transférée par Roannais Agglomération à Roannaise de l'eau au 1 ^{er} janvier 2025

Approuver et signer les conventions d'autorisation d'accès au site de dépotage de matières de vidange de la station d'épuration des eaux usées de Roanne
Approuver et signer les conventions de mandat pour le recouvrement des redevances d'assainissement des eaux usées pour le compte de collectivités territoriales
Accorder ou retirer le droit de chasse sur les terrains appartenant à Roannaise de l'eau
Accorder, renouveler, modifier les baux ou contrats de prêts de terrain
Accorder, renouveler, modifier les baux de location gérance de fonds de commerces
Approuver et signer les conventions de participation d'intervenant externe à un évènement organisé
Adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP TITRE) de la Direction Générale des Finances Publiques et signer les documents afin de permettre les paiements en ligne des redevances d'eau et d'assainissement
Approuver et signer la convention relative à l'animation du Programme d'Etudes Préalables au PAPI Roanne Forez 2024-2028

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOpte A L'UNANIMITE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Exercice des pouvoirs délégués au Président

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre acte des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le Président en 2024.

Le Président,

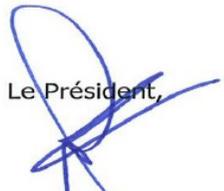
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Déclassement de parcelles dans le cadre de la reconversion du barrage d'Echancieux en retenue à usage agricole

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le déclassement du domaine public de Roannaise de l'eau des parcelles cadastrées section A numéros 55, 61, 62, 69 et 73 sur la commune de Violay ;
- Approuver le transfert de leur propriété à l'association afin d'exploiter le barrage.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Valider les remarques rédigées sur les enjeux du SDAGE 2028-2033 ;
- Emettre un avis favorable sur les enjeux du SDAGE 2028-2033 ;
- Transmettre à Madame La Préfète Coordinatrice de Bassin, les observations et remarques émises sur les enjeux du SDAGE 2028-2033.

Le Président,

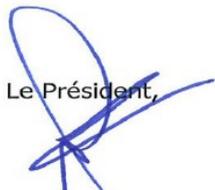
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Avis sur le projet de PGRI Loire-Bretagne 2028-2033

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Valider les remarques rédigées sur les enjeux du PGRI 2028-2033 ;
- Emettre un avis favorable sur les enjeux du PGRI 2028-2033 ;
- Transmettre à Madame La Préfète Coordinatrice de Bassin, les observations et remarques émises sur les enjeux du SPGRI 2028-2033.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Travaux d'utilité publique de captage pour l'alimentation du territoire de la commune d'Ambierle

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'opération de travaux déclarés d'utilité publique sur les captages de la commune d'Ambierle pour un montant prévisionnel de 504 000€HT
- Approuver le plan de financement de cette opération

NATURE DES DÉPENSES		Montant H.T.	
Travaux :		480 000 €	
Honoraires :		24 000 €	
Total		504 000 €	
FINANCEMENTS		MONTANTS	POURCENTAGE
Financements publics			
DSIL	sollicité		
DETR	sollicité	151 200	30%
Conseil régional	sollicité		
	attribué		

Conseil départemental	sollicité	50 400	10%
	attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	sollicité	201 600	40%
	attribué		
Autofinancement		100 800	20%
Fonds propres			
Emprunt – Crédit bail			
Total		504 000	100%


 Le Président,
 Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable sur la commune de Regny

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'opération de travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable sur la commune de Regny pour un montant prévisionnel de 602 700€HT
- Approuver le plan de financement de cette opération

NATURE DES DÉPENSES	Montant H.T.
Travaux :	574 000 €
Honoraires :	28 700 €
Total	602 700 €

FINANCEMENTS		MONTANTS	POURCENTAGE
Financements publics			
DSIL DETR	sollicité sollicité	241 080	40%
Autofinancement		361 620	60%
Fonds propres			
Emprunt – Crédit bail			
Total		602 700	100%



Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance : 19h00